

---

## Erratum

---

### Décret 58-97, 22 janvier 1997

Loi favorisant le développement de la formation  
de la main-d'oeuvre  
(1995, c. 43)

#### Dépenses de formation admissibles — Modifications

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, Lois et règlements, 129<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 4, 29 janvier 1997, pages 791 à 792.

À la page 791, article 1, paragraphe 4°, on aurait dû lire «enseignement reconnu» au lieu de «enregistrement reconnu».

27655